

Image not found or type unknown



Qui doit payer les frais d'huissier ?

Par **fab71**, le **18/10/2010** à **13:44**

Bonjour,

Dans le cadre d'un contentieux sur un prêt immobilier, notre banque a fait appel à un avocat pour nous demander le paiement global du solde de ce prêt, cet avocat nous notifiant ceci par voie d'huissier.

Ce dossier est maintenant résolu à l'amiable (rien n'est passé par un tribunal) et je voudrais savoir si je dois payer les frais d'huissier ou s'ils restent à la charge de la banque.

Merci d'avance pour votre réponse,

Cordialement,

Fab71